

## **Des normes en planification financière uniformes pour tout le Canada**

**Montréal, 31 mars 2015** – L'Institut québécois de planification financière (IQPF) et le Financial Planning Standards Council (FPSC) ont établi les normes de planification financière pour l'ensemble du Canada dans un document de référence intitulé [La planification financière au Canada : définitions, normes et compétences](#).

Ce faisant, l'IQPF et le FPSC ont formulé des principes de déontologie uniformisés ainsi qu'une série de normes de pratique qui devraient être observées par toute personne détenant le titre de Pl. Fin. ou de CFP<sup>MD</sup>. Les deux organismes définissent ainsi les standards d'éthique et de services auxquels les clients devraient pouvoir s'attendre d'une relation professionnelle.

L'IQPF et le FPSC ont également défini clairement les concepts de « planification financière », de « planificateur financier » et de « rapport de planification financière ». Selon ces définitions, l'objectivité, la confidentialité et un niveau de compétence élevé sont les caractéristiques essentielles du planificateur financier professionnel. Encore plus important, les deux organismes considèrent qu'un véritable planificateur financier doit consentir à un encadrement professionnel et à mettre les intérêts de ses clients au premier plan.

« Il s'agit du premier document de référence pour préciser les définitions et les normes applicables à la planification financière au Canada », déclare la présidente-directrice générale de l'IQPF, Jocelyne Houle-LeSarge. « Il établit des normes de déontologie et de compétence qui serviront non seulement les planificateurs financiers, mais aussi tous les consommateurs qui voudraient bénéficier de leurs compétences et de leur expertise », précise-t-elle.

« Nous sommes parvenus à un consensus sans précédent au sein de la profession de planificateur financier. L'uniformisation des normes permettra aux Canadiens qui retiennent les services d'un planificateur financier d'être en confiance et de savoir à quoi s'attendre », indique le président-directeur général du FPSC, Cary List. « Cet outil nous servira de base pour élever la planification financière au rang de pratique professionnelle distincte qui respecte des normes déontologiques et des pratiques rigoureuses », ajoute-t-il.

Ces normes canadiennes ont notamment été élaborées à partir des critères professionnels les plus élevés au monde, en collaboration avec le Financial Planning Standards Board (FPSB), dont les membres représentent collectivement plus de 150 000 planificateurs financiers à l'échelle internationale.

### **À propos de l'Institut québécois de planification financière**

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) est le seul organisme au Québec autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier et à établir les règles relatives à la formation continue des planificateurs financiers. Seuls les professionnels reconnus par l'Institut québécois

de planification financière sont autorisés à utiliser le titre de planificateur financier (Pl. Fin.) au Québec.

L'IQPF est aussi le seul regroupement de la province réservé exclusivement aux planificateurs financiers.

### **À propos du Financial Planning Standards Council**

Le Financial Planning Standards Council (FPSC<sup>MD</sup>) est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à élaborer, à promouvoir et à veiller au respect des normes en matière de planification financière par l'entremise de l'accréditation CERTIFIED FINANCIAL PLANNER<sup>MD</sup>. L'objectif du FPSC est de susciter la confiance envers la profession de planificateur financier. En tant qu'organisme de normalisation et d'accréditation, le FPSC veille à ce que les CFP professionnels et les candidats enregistrés répondent à des normes de compétence et de professionnalisme appropriées en les soumettant aux exigences les plus rigoureuses en matière de formation, d'examens, d'expérience et de déontologie. Pour en savoir davantage, visitez le [www.fpsc.ca](http://www.fpsc.ca).

-30-

### **Demandes de renseignements des médias :**

Liette Pitre  
IQPF  
514 767-4040, poste 235, ou [lpitre@iqpf.org](mailto:lpitre@iqpf.org)

Hélène Berger  
IQPF  
514 767-4040, poste 247, ou [hberger@iqpf.org](mailto:hberger@iqpf.org)

Pour le FPSC :

Alex Mangiola  
Pilot PMR  
[Alex.mangiola@pilotpmr.com](mailto:Alex.mangiola@pilotpmr.com)

Caroline Horcher  
FPSC  
416 593-8587, poste 232 ou [chorcher@fpsc.ca](mailto:chorcher@fpsc.ca)